



**Discours d'ouverture de Son Excellence le  
Secrétaire Général de l'OCI**

**à la**

**3<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Commission  
Indépendante et Permanent de des Droits  
de l'Homme de l'OCI  
(CPIDH)**

**Djeddah 26 Octobre  
2013**

**Discours d'ouverture de Son Excellence le Secrétaire  
Général  
De l'OCI à la  
3<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la CPIDH**

**(Djeddah 26 Octobre2013)**

**Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission Permanente  
Indépendante des Droits de l'Homme,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Mission et Membres du Corps  
Diplomatique,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Permettez- moi de saisir cette opportunité pour vous souhaiter très chaleureusement la bienvenue à tous à cette troisième session ordinaire de la Commission Permanente et Indépendante des Droits de l'Homme de l'OCI (CPIDH).

Je suis reconnaissant au Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir accueilli cette session et honoré de la présence parmi nous de SE l'Ambassadeur Mohamed Al-Taib, qui, dans son discours, a éloquemment souligné l'importance de cette Commission dans le contexte global des activités de l'OCI. L'engagement de l'Arabie saoudite et des autres États membres et leur attachement aux travaux de cette Commission restent cruciaux pour nous permettre d'atteindre les objectifs visés, tels que tracés par le Programme d'Action Décennal et énoncés dans la Charte de l'OCI et en relation avec les droits de l'homme.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, la création de la CPIDH est un jalon lumineux dans l'itinéraire long de quatre décennies que l'OCI a déjà franchi. La CPIDH figurait déjà parmi mes priorités lorsque j'avais assumé mes fonctions et le fait de voir aujourd'hui cette commission sortir des nimbos pendant la durée de mon mandat me donne un sentiment d'exaltation et d'accomplissement personnel.

Tout en vous disant ma fierté d'avoir œuvré avec autant de zèle à la mise en place de cet organe important de l'OCI, je tiens à exprimer officiellement ma

sincère reconnaissance et ma gratitude pour le soutien sans réserve que les États membres ont bien voulu m'accorder pour la création de cette institution dans un laps de temps inférieur de moitié au délai fixé par le Programme d'Action Décennal. L'octroi à ce nouveau-né du statut d'organe indépendant, ainsi que l'adoption de son Statut et de ses Règles de Procédure ont également été effectués en un temps remarquablement court.

Tous ces développements reflètent au demeurant les caractéristiques qui définissent la nouvelle identité de l'OCI, que l'on ne peut mieux résumer que par: «le processus de modération et de modernisation ». Je suis convaincu que de tels développements ne peuvent que promouvoir davantage l'action islamique commune résolue et déterminée envisagée par les États membres à travers la Charte de l'OCI, de même que le Programme d'Action Décennal et apporter un surcroît de crédibilité à cette organisation internationalement respectée.

Je tiens également à exprimer officiellement ma profonde gratitude pour le travail accompli par les membres éminents de cette Commission. Dans un très court laps de temps, ils ont été effectivement capables de produire un ensemble de règles de procédure d'excellente facture et se sont activement impliqués dans l'élaboration des divers volets du travail organisationnel et technique qui leur a avait été assigné par les États membres. Leur interaction et leur participation à divers forums et à diverses instances des droits de l'homme ont également été largement appréciées par les acteurs internationaux concernés, ce qui représente un motif de satisfaction supplémentaire pour nous tous.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

L'importance de cette Commission de l'OCI ne peut être sous-estimée à tous point de vue et pour maintes considérations. Ce mécanisme consultatif est nécessaire non seulement pour l'introspection et pour aider les États membres dans l'élaboration, la conception et la mise en œuvre de politiques appropriées et compatibles avec les notions des droits fondamentaux de la personne, mais aussi pour dissiper les idées fausses de plus en plus répandues et le préjugé tenace quant à la prétendue incompatibilité entre l'Islam et les droits de l'homme.

En tant que spécialiste ayant étudié l'histoire et la religion, je m'oppose fermement à cette notion. L'Islam n'est pas seulement un corpus composé de doctrines métaphysiques, ou un ensemble de rituels, ni même un ensemble de règles de conduite individuelles. Au contraire, l'Islam, constitue un mode de vie en soi, dont les principes sont profondément ancrés dans les révélations divines ; un mode de vie qui est tourné vers l'obéissance à la volonté de Dieu et la

pratique de la vertu et de la rectitude morale dans le monde d'ici bas.

L'islam est la première religion à avoir jeté les bases des droits fondamentaux universels pour toute l'humanité, ces droits qui sont censés être observés et respectés en toutes circonstances à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de l'Etat islamique. L'Islam a prôné l'égalité pleine et entière de tous les êtres humains, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur langue, de leur origine ethnique ou de leur statut social, etc. et placé 'houkook el Ibad »ou« droits de la personne» sur un piédestal très élevé.

### **Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission,**

Une tâche incommensurablement importante attend donc cette Commission, qui est appelée en l'occurrence à démontrer, par son travail, la pertinence de l'Islam vis-à-vis des problématiques et des préoccupations qui interpellent l'humanité dans le temps présent. En tant qu'experts reconnus dans le domaine des droits de l'homme et de par votre vocation à être la Thinktank de l'OCI sur le sujet, il vous appartient d'agir pour mettre en évidence l'importance et la pertinence des valeurs et des enseignements islamiques pour relever les défis colossaux auxquels est l'humanité se trouve actuellement confrontée.

Votre avis d'experts et vos conseils avisés pourraient aider l'OCI à formuler des politiques et se doter des stratégies appropriées pour relever les challenges auxquels l'Oummah est en butte aux niveaux national, régional et international, dans le domaine singulier des droits de l'homme. Je recommande à la Commission de s'approprier de manière créative et intelligente les éléments les plus positifs et les plus bénéfiques de l'expérience humaine, et de les employer à bon escient pour servir les nobles fins et les idéaux supérieurs qui sont consubstantiels à la Tradition islamique.

Votre travail va assurément nous permettre de franchir un long chemin et d'accomplir de grandes avancées pour dissiper les idées fausses au sujet de notre religion et en projeter les vraies valeurs. Il va également nous aider à intégrer les dimensions des droits de l'homme dans les programmes et activités de l'OCI afin de faciliter le plein exercice des droits de l'homme, autant pour les Musulmans que pour les non Musulmans, dans les États membres et au sein des communautés et minorités musulmanes vivant sur le sol des Etats non membres.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, nous sommes entièrement convaincus que cette Commission est en mesure de contribuer au changement de paradigme au sein de l'OCI dans la façon dont les notions universelles des droits et libertés peuvent converger avec les valeurs islamiques pour proposer un système

cohérent et solide visant à faciliter la pleine jouissance et la plénitude de tous les droits.

### **Honorables membres de la Commission,**

Vous savez aussi que nous fondons de grands espoirs sur votre Commission et que nous attendons beaucoup de vos travaux futurs. L'OCI estime que le cadre des droits de l'homme à concevoir par les soins de la CPIDH devrait être fondé sur un engagement structuré. Un engagement qui pourrait contribuer grandement à l'édifice de la paix mondiale, de la sécurité et de la stabilité en éliminant les malentendus et en promouvant l'harmonie interreligieuse. Aider les États membres dans ce domaine ô combien important pourrait constituer un objectif primordial des travaux de la Commission.

L'avantage potentiel de votre expertise devrait être mis à profit et utilisé au maximum pour décortiquer soigneusement et mettre à niveau les instruments de l'OCI pertinents aux droits de l'homme tel que la déclaration du Caire. Je suis sûr que les États membres auront à cœur de tirer parti de tout le potentiel de votre expertise pour peaufiner aussi bien les instruments spécifiques de l'OCI que les conventions internationales en faisant les recommandations adéquates pour combler les lacunes ou renforcer les normes existantes.

Le Statut comporte des indications claires quant à la nature et à la portée de la CPIDH. Je voudrais, cependant, résumer les tâches assignées aux membres de la Commission pour ce qui est de réfuter toutes les idées fausses concernant l'interface entre l'Islam et les droits de l'homme. Dans le même temps, et alors que le statut de la CPIDH vous confie des mandats spécifiques, votre vocation de consultants vous laisse toute la marge de manœuvres nécessaire pour une interprétation positive de ces mandats.

Je suis heureux de constater que ces cinq éléments clés que sont *la complémentarité, de l'introspection, de la hiérarchisation, de l'approche graduelle et de la crédibilité*, que j'avais soumis pour examen à la première session de la CPIDH à Djakarta, ont été approuvés et retenus par la Commission en tant que principes directeurs dans son travail de conceptualisation. S'ils sont appliqués avec diligence, ces principes devraient contribuer à renforcer la confiance dans le travail de la Commission tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'orbite de l'OCI, et en accroître ainsi la crédibilité et l'efficacité.

Je suis également heureux de constater que les membres de la Commission ont réussi à dresser une liste des questions thématiques par ordre de priorité, telles que *la femme, l'enfance, le droit au développement et à l'éducation*, etc. D'autres

domaines, tout aussi importants, ont été identifiés par la Commission comme la question de la Palestine, l'islamophobie, l'incitation à la discrimination et à la haine sur la base de la race ou de la religion, ou les droits des minorités et des communautés musulmanes dans les Etats non membres. Autant de domaines importants et cruciaux qui doivent être adéquatement traités par la Commission. J'avais également présenté quelques réflexions sur certains de ces domaines prioritaires, qui, j'en suis sûr, seront dûment prises en considération par les membres de cette Commission.

Afin de donner toute l'efficacité requise à votre Commission, il est attendu que vous offriez des suggestions/meilleures pratiques en relation avec les différents domaines prioritaires. Tout cela pourrait être présenté au CMAE pour examen et appréciation en vue de recommander éventuellement aux États membres d'en assurer le suivi.

En termes de *méthodes de travail*, je me dois de souligner que les membres de la Commission pourraient souhaiter travailler de préférence en petits groupes sur chaque domaine prioritaire ou sur un pôle d'intérêt spécifique qui les interpelle plus particulièrement. Ces groupes de travail devraient également contribuer au resserrement des contacts avec les organes internationaux des droits de l'homme sur des sujets spécifiques et être en mesure de suivre ces questions au sein des différents forums avec toute la détermination voulue. De cette manière, des efforts concertés pourraient être déployés pour élaborer des travaux de recherche et des études exhaustives sur chaque thème au cours des intersessions, y compris par le recours aux moyens de communication à distance. Ces études devraient également être partagées avec tous les membres de la Commission pour recueillir leurs points de vue respectifs et obtenir leur assentiment lors des sessions officielles, avant de soumettre les recommandations de la CPIDH aux États membres.

Je dirais aussi que les *sessions officielles* devraient être consacrées à la réflexion sur les questions de fond et que les aspects purement organisationnels / administratifs du travail de la CPIDH pourraient être abordés lors des *réunions intersessionnelles*. La mise en place du Bureau à la faveur de la présente session aiderait sans doute à faciliter ces aspects organisationnels.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

La création de la Commission a été largement saluée en tant qu'avancée positive, en particulier par les milieux des droits de l'homme. Elle a certainement donné plus de visibilité de l'OCI, mais son vrai potentiel réside dans l'amélioration de la crédibilité de l'OCI. Dans le même temps, étant le premier mécanisme régional

des droits de l'homme en son genre sur la scène internationale, cette Commission est également placée sous l'étroite surveillance de la communauté internationale. Il y'a déjà de nombreux groupes et sites Web qui suivent de près ses activités. Tant les États membres que les membres de la CPIDH auront à capitaliser cet élan positif pour incarner efficacement la vision de "*modération et de modernisation*" chère à l'OCI.

D'un autre côté, et malgré les maigres ressources humaines et financières mise à sa disposition, le Secrétariat intérimaire implanté au sein du Secrétariat général n'a ménagé aucun effort pour faciliter le travail et les activités des commissionnaires. Conformément au Statut, j'ai déjà nommé le nouveau directeur exécutif de la CPIDH. En attendant une décision sur le pays-siège, j'ai également désigné quelques collègues du Secrétariat général pour aider le Directeur exécutif. Cette petite équipe a travaillé d'arrache-pied pour aider la CPIDH et je suis convaincu que tous ses membres veilleront au succès de la nouvelle session. Ils ont également préparé et soumis un projet de budget, qui, nous l'espérons, répondra aux besoins de financement des activités prévues par la CPIDH pour l'exercice 2014.

Malheureusement, la CPIDH n'a pas pu tenir sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire plus tôt dans l'année, mais je suis heureux de constater qu'il y'a eu entretemps une vaste gamme d'activités intéressantes auxquelles les membres de la Commission ont participé activement et ont présenté les points de vue de la CPIDH. Je suis convaincu que dès 2014, il y aura deux sessions ordinaires à intervalles réguliers et que la CPIDH pourra avancer de manière stable et constante dans les autres activités prévues telles que les réunions des groupes de travail intersessionnelles et l'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme.

Afin d'avoir une meilleure compréhension du discours global sur les droits de l'homme et d'aider les groupes de l'OCI sur les droits de l'homme à Genève et à New York, il est essentiel que les membres de la Commission puissent assister aux sessions du Conseil des droits de l'homme à Genève et aux délibérations de la Troisième Commission à New York. De même, la Commission doit établir de solides relations de travail avec les mécanismes régionaux des droits de l'homme en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique latine. A cet égard, j'encourage vivement la Commission à procéder à la visite prévue à l'UE et, si possible, à assister à la session en cours de la Troisième Commission à New York. Cela aiderait certainement à développer une meilleure compréhension de l'aspect politique des droits de l'homme et à établir des canaux de communication réguliers avec les principaux mécanismes et agences de l'ONU.

## **Excellences, Mesdames et Messieurs,**

La route est encore longue et les défis nombreux. Cependant, la création même de cette Commission et le soutien qui lui a été d'ores et déjà apporté sont là pour témoigner de la ferme volonté des Etats membres d'accorder la priorité à la question des droits de l'homme sur l'agenda de l'OCI. Je suis convaincu que, grâce à l'engagement indéfectible et à l'esprit de coopération de les membres, la Commission sera bientôt en mesure de concrétiser son véritable potentiel en tant que mécanisme consultatif indépendant de l'OCI.

Je suis fier d'être une partie prenante dans cet effort collectif qui a abouti à la création de cet organe unique et pionnier composé exclusivement d'experts indépendants. Leur indépendance est effectivement d'une importance primordiale et doit être jalousement préservée. Leur expertise doit être mise à contribution pour mieux appréhender la dimension éclectique des différents aspects des droits de l'homme et leur lien avec l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de l'OCI. Leur rôle doit être renforcé en tant que conscience collective de l'OCI en matière de droits de l'homme. Je n'ai aucun doute dans mon esprit que s'il était utilisé de manière judicieuse et efficace, cet organe servirait à donner à l'OCI une visibilité et une crédibilité croissantes sur la scène internationale.

LA CPIDH devrait également faire le meilleur usage de ses potentialités de la manière la mieux organisée et la plus professionnelle possible. La Commission doit s'organiser pour fonctionner en tant qu'organe consultatif cohérent et crédible, qui puisse s'acquitter des tâches qui lui sont confiées au mieux des intérêts de l'Oummah. Comme je l'ai dit plus tôt, la nécessité de développer une *stratégie permettant de récolter des gains précoces* constitue un impératif. La Commission ne doit pas perdre de temps ; elle doit s'attaquer directement aux problèmes de fond afin de réaliser tout son potentiel. Ici, je voudrais réitérer ma suggestion en vue d'adopter une *approche thérapeutique plutôt qu'une approche moralisatrice* en tant que pourvoyeur de solutions pour les États membres.

Permettez-moi de conclure en adressant mes meilleurs vœux aux membres de la Commission pour une session aussi fructueuse que réussie. Je serais toujours impatient de recueillir de bonnes nouvelles sur ce mécanisme unique et je serais tout aussi heureux de contribuer à son succès du mieux que je puisse le faire.

**Je vous remercie tous.**

\*\*\*\*

Nbendhaou